

Indications de l'examen anatomopathologique placentaire

(A envoyer frais)

I. Examen fœtopathologique

Pour rappel, le placenta doit toujours suivre son fœtus lorsqu'un examen fœtopathologique est demandé.

II. Indications maternelles

- Accouchement prématuré spontané < 34 SA
- Suspicion de listériose ou de syphilis
- Hémorragie du 3e T

III. Indications fœtales

Suivi de grossesse pathologique

- Retard de croissance < 3^{ème} percentile confirmé à la naissance (courbes Audipog)
- Anasarque inexplicée
- Malformation non étiquetée
- Grossesse multiple monochoriale **compliquée**

Complications périnatales

- Mort fœtale ou mort néonatale précoce
- Asphyxie sévère, acidose, hypoxie

IV. Indications placentaires

- Suspicion d'hémorragie de Benckiser
- Suspicion d'hématome rétro-placentaire
- Anomalie macroscopique du placenta ou des annexes

CECI N'EST PAS UNE INDICATION D'EXAMEN PLACENTAIRE

- ⊗ Accouchement prématuré induit
- ⊗ Accouchement prématuré spontané >34 SA
- ⊗ Pathologie maternelle isolée : diabète équilibré, hypertension
- ⊗ Retard de croissance > 3e percentile
- ⊗ Malformation liée à des anomalies chromosomiques et les syndromes génétiques identifiés sans atteinte placentaire connue
- ⊗ Grossesse multiple (mono chorale ou bi chorale) non compliquée
- ⊗ Chorioamniotite aigue documentée